

Série des modules obligatoires



ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

Modules obligatoires généraux

FOR 0001	Plan de formation personnel
ANI 1001	Animation d'un groupe de personnes
ANI 1002	Les jeunes d'abord
ANI 1003	Communication efficace
SOC 1004	ADULTES DANS LE SCOUTISME
SOC 1005	Principes fondamentaux du scoutisme
SOC 1006	Développement spirituel
SOC 1007	Structure et organisation du Mouvement scout
SOC 1008	Histoire du Mouvement scout
SOC 1009	Scoutisme dans la communauté
GES 1010	Gestion d'un groupe scout
GES 1011	Sécurité et assurances
GES 1012	Financement 1

Modules obligatoires pour l'obtention du Badge de Bois

(L'un ou l'autre des cinq modules suivants)

ANI 1021	Les jeunes de 7-8 ans
ANI 1022	Les jeunes de 9-11 ans
ANI 1023	Les jeunes de 11-14 ans
ANI 1024	Les jeunes de 14-17 ans
ANI 1025	Les jeunes de 17-21 ans
ANI 1026	Programme des jeunes 1
ANI 2026	Programme des jeunes 2
ANI 3026	Programme des jeunes 3
ANI 1027	La relation adulte/jeune
TEC 1028	Le jeu dans le scoutisme
TEC 1029	Pédagogie des techniques
TEC 1030	Camps et sorties

Modules obligatoires pour l'obtention du Nœud de Cabestan violet

ANI 1041	Animation des adultes
GES 1042	Gestion des ressources adultes 1
GES 1043	Recrutement des adultes
GES 1044	Gestion financière 1
GES 1045	Gestion de l'information 1
GES 2012	Financement 2
TEC 1046	Tenue d'une réunion
TEC 1047	Recrutement et accueil des jeunes

FORMATION MODULAIRE

Adultes dans le scoutisme

SOC 1004

Deuxième édition
Janvier 2000

Objectifs du module ADULTES DANS LE SCOUTISME

Objectif général

Comprendre la place, le rôle et le cheminement des adultes dans le scoutisme.

Objectifs particuliers

1. Comprendre que le scoutisme est un mouvement d'éducation des jeunes animés par des adultes.
2. Connaître le concept d'adulte scout.
3. Connaître le cycle de vie d'un adulte dans le scoutisme.
4. Connaître les fonctions majeures des adultes dans le scoutisme.
5. Connaître le Code d'éthique de l'Association des Scouts du Canada.

Avertissement

Les documents de l'Association des Scouts du Canada sur la formation modulaire sont destinés à la *formation* des adultes de l'Association. Bien qu'ils fassent référence à des politiques et à des règlements officiels de l'Organisation mondiale du Mouvement scout et de l'Association des Scouts du Canada, ils ne remplacent pas ces politiques et règlements officiels et ne sauraient être interprétés comme tels.

Sommaire

CONTENU	3
Matière	3
1. Perspective générale	3
2. Être adulte	4
3. Le cycle de vie d'un adulte dans le scoutisme	7
4. L'adulte éducateur et modèle	13
5. Les quatre fonctions majeures dans le scoutisme	15
6. Le Code d'éthique	18
Pédagogie	21
Sources et ressources	21
ÉVALUATION	
FORMATIVE	22

Note. Pour alléger le texte et en faciliter la lecture, le genre masculin des noms de postes ou de fonctions inclut les genres féminin et masculin.

Ce module de formation scout a été conçu à l'usage des adultes de l'Association des Scouts du Canada engagés dans un processus de formation structuré. Il peut être reproduit à des fins de formation ou de documentation pourvu que la source soit mentionnée.

©2000, Association des Scouts du Canada

Contenu du module ADULTES DANS LE SCOUTISME

MATIÈRE

1. Perspective générale

Note. Cette perspective provient des documents de l'Organisation mondiale du Mouvement scout *Adultes dans le scoutisme* et *Introduction à Adultes dans le scoutisme*. Nous la présentons en guise d'introduction à ce module, tout en demandant au lecteur de ne pas s'arrêter pour l'instant aux fonctions, rôles et responsabilités qui y sont mentionnés, car nous y reviendrons en détail un peu plus loin.

Le scoutisme est au service des jeunes. C'est un mouvement de jeunesse dans lequel des adultes orientent et soutiennent les jeunes.

Le scoutisme est au service des jeunes. C'est un mouvement de jeunesse dans lequel des adultes orientent et soutiennent les jeunes. Le développement et la mise en œuvre du programme scout demandent l'engagement actif d'un grand nombre d'adultes compétents.

Ces adultes sont parfois des personnes qui ont grandi dans le Mouvement depuis leur jeunesse et qui y ont progressé dans les différentes branches, parfois des gens qui se sentent attirés par le scoutisme et qui viennent spontanément proposer leurs services, leur temps et leur énergie.

Le scoutisme a recours aux services de plus de deux millions et demi d'adultes dans le monde.

Pour un effectif mondial de quelque 25 millions de membres, le scoutisme a recours aux services de plus de deux millions et demi d'adultes travaillant dans des domaines très divers¹.

En majorité, les adultes du Mouvement scout assurent le fonctionnement au jour le jour, semaine après semaine, des unités scoutistes. C'est à travers eux que le scoutisme s'adresse aux jeunes. Dans une très large mesure, la qualité du programme vécu par les jeunes dépend d'eux.

D'autres adultes ont la responsabilité d'un groupe local (chef, responsable ou coordonnateur de groupe) et coordonnent les activités des unités qui constituent ce groupe, apportant un soutien aux cadres de ces unités. Ils ne sont généralement pas en contact direct

1. Estimation appliquée aux statistiques mondiales de 1995 et basée sur *l'Analyse des effectifs des organisations membres de l'OMMS*, Bureau mondial du Scoutisme, 1989. Selon cette analyse, 10 % des membres sont des adultes. Il est à noter que dans l'Association des Scouts du Canada, ce pourcentage est beaucoup plus élevé, atteignant environ 25 %.

FORMATION MODULAIRE

avec les jeunes, sauf en certaines occasions, et ils sont essentiellement en relation avec de jeunes adultes ou des adultes. Bien qu'à plus petite échelle, leur rôle ne diffère pas vraiment de celui d'un commissaire qui doit administrer, coordonner et diriger d'autres adultes sur une zone géographique ou à l'intérieur d'une branche.

On trouve également un certain nombre d'adultes occupant des fonctions administratives ou de gestion. Ils sont membres de groupes de travail, de comités ou de conseils de gestion, tant au niveau d'un groupe, d'un district, d'une fédération ou de l'organisation nationale. Ils assurent le soutien logistique de l'organisation.

Dans tous ces groupes, certains auront un rôle de formateur. Ils organiseront pour d'autres adultes les activités de formation, leur permettant de développer les connaissances, compétences et attitudes nécessaires pour accomplir leur fonction, au mieux de leurs aptitudes et à un niveau optimum de performance.

Adultes dans le scoutisme est non seulement le titre du présent module, c'est aussi le titre du programme de gestion systématique des ressources adultes proposé par l'Organisation mondiale du Mouvement scout. Ce programme recouvre toutes les fonctions. Il n'est pas limité aux responsables d'unité et à ceux qui les forment. Commissaires, gestionnaires, tous les adultes, quels que soient leur tâche, leur fonction et le niveau auquel ils opèrent, entrent dans ce cadre. Les ressources adultes du scoutisme sont gérées comme un ensemble, d'une manière cohérente et coordonnée, au-delà des barrières traditionnelles et d'un bout à l'autre de l'éventail des tâches et des fonctions.

2. Être adulte

Par définition, l'état adulte est celui d'un être ayant achevé sa croissance. Chez l'humain, il se situe entre la fin de l'adolescence et le début de la vieillesse. Un autre approche décrit l'adulte comme une personne autonome et responsable, capable de faire elle-même des choix et d'en payer le prix, capable également de prévoir jusqu'aux effets secondaires des décisions qu'elle prend. Ceci n'a en définitive qu'un rapport fortuit avec l'âge et les notions de maturité physique, légale ou intellectuelle. Il s'agit là d'un autre concept. Dans ce cadre, l'étudiant qui vit dans un monde éloigné du réel où il n'a pas à assumer les conséquences de ses choix, risque fort de ne pas se comporter en adulte, selon les critères que nous venons d'énoncer, alors que légalement, physiquement et intellectuellement, il est sorti de l'adolescence.

Ce qui caractérise l'adulte, outre son autonomie et sa prise de responsabilités, c'est l'expérience acquise et la capacité d'utiliser cette expérience comme base de nouvelles découvertes et de nouvelles acquisitions. Au plan positif, disons que l'adulte a généralement

***Adultes dans le scoutisme* est le titre du programme de gestion systématique des ressources adultes proposé par l'Organisation mondiale du Mouvement scout.**

L'adulte: une personne autonome et responsable...

L'adulte caractérisé par son expérience...

AUTONOMIE

Je me prends en charge

- je gagne ma vie
- j'ai un travail
- je suis responsable
- j'ai un lieu de vie
- j'appartiens à une communauté
- je m'engage dans ma communauté

Je choisis ce qui est bon pour moi

- je décide
- j'accepte le risque
- je me prépare
- je relève des défis
- j'accepte le changement
- j'assume les conséquences

Je prends ma place

- je peux donner, recevoir, demander, refuser
- j'accepte mes limites et celles des autres
- j'accepte l'autre et demande qu'il m'accepte
- j'ai mon espace

Je développe et clarifie mes valeurs

- je choisis librement entre plusieurs possibilités
- je prends en compte les conséquences
- je vis selon mes valeurs
- j'affirme mes valeurs

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Je ne peux pas me débrouiller seul

- je dépends de mes parents qui
- me nourrissent
- me logent
- m'habillent
- me soignent
- m'aiment

Je ne peux rien décider par

- moi-même
- je suis trop petit
- je n'ai pas d'argent
- je n'ai pas le droit

Je n'ose pas m'affirmer par rapport

- aux autres
- ils sont mieux que moi
- ils savent mieux que moi
- ils ne vont plus m'écouter
- je vais leur faire de la peine

Je ne comprends pas le sens du

- monde et de la vie
- On me dit
- ce que je dois croire
- ce qui est bien
- ce qui est mal, permis, interdit
- ce qui est juste

DÉPENDANCE

DURÉE DE VIE

- Le développement de la personne est un processus continu, tout au long de la vie.
- De ce point de vue il n'y a pas de différence entre un jeune et un adulte, car tous deux sont en développement.
- Pour pouvoir accompagner et soutenir une autre personne, il faut s'accepter soi-même en développement.

le sens du réel et la faculté d'adapter ses compétences aux réalités. Il est aussi capable d'utiliser son expérience antérieure pour appréhender cette réalité et résoudre les problèmes auxquels il est confronté. Fortement motivé, il est capable d'un effort soutenu et dénote généralement une plus grande aptitude à relier les éléments entre eux et à effectuer des synthèses.

Maturité

La maturité doit être considérée comme un attribut lié à la tâche ou à une situation spécifique. Une personne mûre peut être définie comme ayant:

- l'aptitude à établir des buts élevés et atteignables, par exemple il est motivé pour réussir;
- la volonté et la capacité d'être responsable de ses actes;
- les connaissances nécessaires, la formation et/ou l'expérience de la tâche à réaliser seul ou avec un groupe de travail.

Dans ce sens, une personne n'est pas mûre simplement en vertu de son âge ou de son expérience du monde. Un commissaire peut avoir de très bonnes compétences techniques et s'occuper très bien des jeunes mais être «immature» dans le sens où il a peu d'expérience administrative et de gestion d'adultes, qui constituent ses principales tâches en tant que commissaire. De même des jeunes scouts peuvent être très mûrs dans des compétences techniques particulières, plus même que leur responsable adulte, malgré leur faible maturité dans d'autres domaines. La maturité est donc relative à la situation et à la tâche à accomplir.

L'un des buts principaux du Mouvement scout est d'aider les jeunes à aller vers la maturité, de les aider à accepter une responsabilité de plus en plus grande de leurs propres actes, afin qu'ils puissent prendre une place constructive dans la société. Il est important de se rappeler ici que «l'on ne peut donner ce que l'on n'a pas».

Sens de la responsabilité

La maturité implique le sens de la responsabilité. L'adulte dans le scoutisme est sur ce plan un être responsable, c'est-à-dire qu'il est non seulement capable d'exécuter avec compétence des tâches précises, mais qu'il est aussi:

- un «bon citoyen», respectueux des lois et des règlements publics;
- capable de jugement et de décision;

La maturité est relative à la situation et à la tâche à accomplir.

L'adulte responsable est un bon citoyen, respectueux des lois et des règlements.

Bien que membre d'une organisation scoute, l'adulte dans le scoutisme n'est pas un scout au sens où on l'entend pour les jeunes.

- en mesure d'assumer les conséquences de ses actes, qu'il s'agisse d'heureuses initiatives ou d'erreurs.

L'adulte dans le scoutisme est-il un scout?

L'adulte dans le scoutisme est certes membre d'une organisation scoute, mais il n'est pas un scout au sens où on l'entend pour les jeunes. Le Mouvement scout, rappelons-le, s'adresse aux jeunes, et sans les jeunes il n'y aurait pas de scoutisme. L'adulte est invité à mettre ses compétences au service des jeunes et à les cultiver.

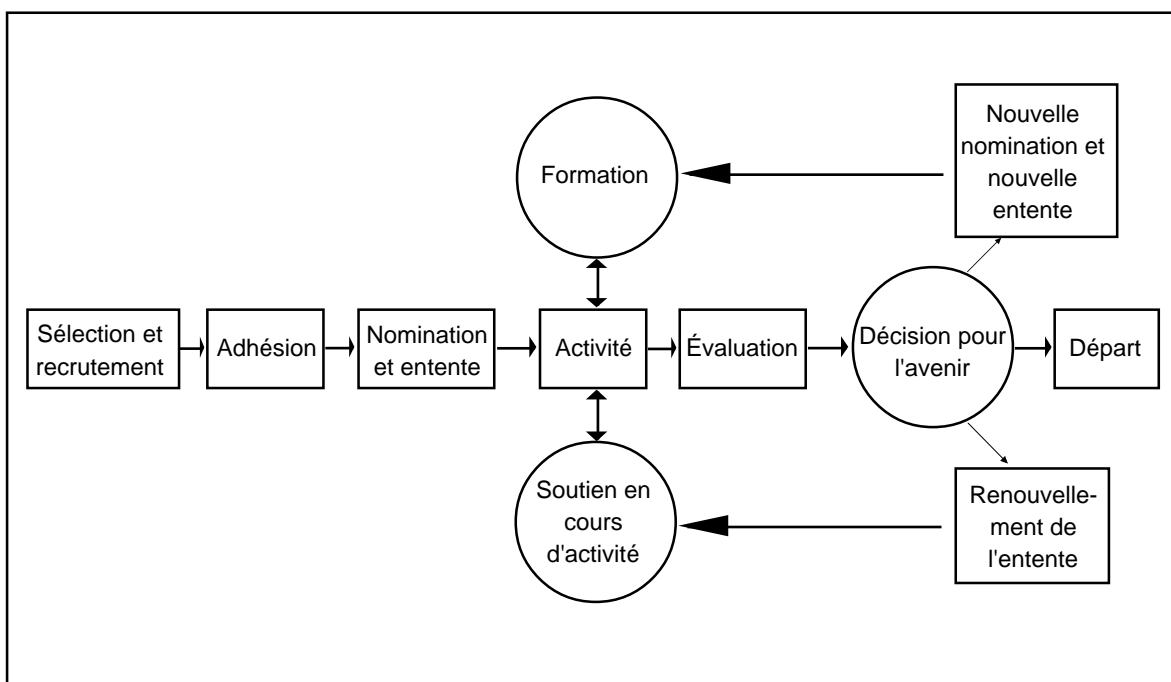
Voir à ce sujet la définition officielle du scoutisme dans le module SOC 1005 (Principes fondamentaux du scoutisme), page 3.

3. Le cycle de vie d'un adulte dans le scoutisme

Le cycle de vie d'un adulte dans le Mouvement depuis son recrutement jusqu'à son départ comprend un certain nombre d'étapes:

- 1- sélection et recrutement à partir des besoins de l'organisation et des aspirations de ceux qui sont prêts à offrir leur temps;

Le cycle de vie d'un adulte dans le scoutisme, d'après le schéma présenté dans *Adultes dans le scoutisme*, Organisation mondiale du Mouvement scout, page 23.



FORMATION MODULAIRE

- 2- adhésion officielle au Mouvement scout;
- 3- nomination à un poste et entente (verbale ou écrite) sur la base de la clarification des attentes réciproques; établissement d'objectifs clairs et d'une limite de temps,
- 4- formation pour acquérir et développer les compétences nécessaires, et soutien en cours d'activité;
- 5- évaluation de la performance sur la base d'objectifs prédéterminés;
- 6- reconduction de mandat (renouvellement de l'entente), nomination à un nouveau poste (nouvelle entente) ou départ.

Les deux premières étapes: le recrutement et l'adhésion

L'Association des Scouts du Canada a adopté en 1995 une politique *d'adhésion* de tout nouvel adulte dans le Mouvement scout. En 1999, elle a revu cette politique pour inclure les deux premières étapes du processus, soit le recrutement et l'adhésion. Ce processus est subdivisé en cinq étapes:

- 1° le recrutement sélectif;
- 2° l'entrevue;
- 3° renseignements personnels et vérification des antécédents judiciaires;
- 4° l'analyse et la décision;
- 5° l'adhésion officielle.

1° Le recrutement sélectif

L'Association des Scouts du Canada ne peut accepter n'importe qui. Le principe qui sous-tend le recrutement sélectif, c'est de trouver la bonne personne pour le bon poste. Ce principe vaut tout autant pour les personnes qui offrent leurs services que pour celles qu'un responsable a contactées. Ce n'est pas uniquement parce qu'une personne se montre intéressée qu'elle sera recrutée.

Toute personne recrutée doit naturellement souscrire aux valeurs du Mouvement scout. Sa vie même doit être exemplaire en ce sens. A priori, certains traits de caractère ou de personnalité peuvent être incompatibles avec les valeurs du scoutisme: tempérament violent, dépendance excessive ou compulsive aux drogues, à l'alcool, au jeu, déséquilibre mental, esprit sectaire, fanatisme, etc.

À cette première étape, le responsable remet à l'adulte deux documents:

**L'Association des
Scouts du Canada ne
peut accepter n'importe
qui.**

- le dépliant national intitulé *Information aux adultes désirant adhérer au Mouvement scout*;
- le mandat relié à la fonction pour laquelle on cherche à le recruter.

Le dépliant comprend:

- des renseignements sur le scoutisme mondial,
- une présentation des moyens du scoutisme,
- un aperçu de l'organisation du scoutisme,
- la Loi scout,
- quelques mots sur la réglementation du scoutisme,
- un texte sur la responsabilité de l'adulte dans le scoutisme,
- une idée des moyens que le scoutisme met en œuvre pour soutenir l'adulte,
- le code d'éthique de l'Association des Scouts du Canada pour tous les adultes (voir p. 18 du présent module).

2° **L'entrevue**

La deuxième étape consiste en une entrevue en bonne et due forme. L'Association recommande que l'entrevue soit effectuée par deux responsables et, si possible, au domicile de l'adulte à recruter.

L'entrevue poursuit notamment les objectifs suivants:

- c'est l'occasion pour les responsables de mieux connaître l'adulte à recruter;
- c'est l'occasion de lui donner des informations sur le scoutisme et de répondre à ses questions;
- c'est l'occasion de partager des informations, de créer un lien et de se faire une opinion de part et d'autre.

À l'issue de l'entrevue, on demande au moins deux références à la personne; l'une peut être un membre de sa famille, l'autre une personne avec laquelle elle a déjà travaillé soit professionnellement soit bénévolement.

3° **Renseignements personnels et vérification des antécédents judiciaires**

Au moment de l'entrevue, on remet à l'adulte intéressé à joindre les rangs du Mouvement un formulaire de renseignements personnels. Ce formulaire a une double utilité:

- ouvrir un dossier personnel;
- vérifier auprès d'un corps de police les antécédents judiciaires.

FORMATION MODULAIRE

Les renseignements servant à l'ouverture du dossier sont strictement limités, en vertu des chartes des droits de la personne et des lois sur la protection des renseignements personnels.

L'Association des Scouts du Canada n'exige que les renseignements suivants:

- nom et prénom;
- adresse complète;
- téléphone, télécopieur et courriel;
- sexe (le prénom ne l'indique pas toujours);
- date de naissance (l'Association n'accepte personne de moins de 18 ans dans une fonction «d'adulte dans le scoutisme»).

On peut également demander «l'expérience pertinente». Librement, l'adulte sera invité à indiquer ses expériences de travail, de formation, de bénévolat ou de loisir qui pourraient être utiles dans le cadre d'une fonction d'adulte dans le scoutisme.

Les renseignements fournis sont et resteront confidentiels.

L'Association des Scouts du Canada exige par ailleurs une vérification des antécédents judiciaires. Cette vérification sera effectuée généralement en vertu d'une entente avec un corps de police. En général, la police exige le numéro du permis de conduire et/ou le numéro d'assurance sociale ou d'assurance maladie.

L'adulte doit signer le formulaire, donnant ainsi son consentement à ce que les renseignements qu'il a fournis aux fins de la vérification des antécédents judiciaires ne soient utilisés que dans ce but.

4° L'analyse et la décision

Pour analyser la demande, les responsables disposent:

- des résultats de l'entrevue,
- des références fournies par l'adulte,
- du formulaire de renseignements personnels,
- du résultat de la vérification des antécédents judiciaires.

Tout responsable d'adultes a normalement le pouvoir «d'engager» un adulte dans le scoutisme. La nomination à un poste précis et l'entente qui y est associée pourront cependant faire l'objet d'une résolution d'une instance, mais il s'agit d'une étape subséquente qu'il ne faut pas confondre avec l'adhésion au Mouvement scout.

On communique la décision au candidat le plus rapidement possible et on le convoque à une rencontre pour qu'il puisse signer officiellement le formulaire d'adhésion.

Les renseignements fournis par tout nouvel adulte sont et resteront confidentiels.

<p>Le formulaire d'adhésion concrétise l'engagement réciproque de deux parties.</p>	<p>5° L'adhésion</p> <p>L'adhésion officielle se fait par la signature du formulaire d'adhésion de l'Association des Scouts du Canada (voir page 12). Ce formulaire exige la signature de l'adulte adhérent, la signature d'un représentant de l'Association et la signature d'un témoin. Il concrétise l'engagement réciproque de deux parties: le nouvel adulte dans le scoutisme s'engage à:</p> <ul style="list-style-type: none"> • respecter le but, les principes et les règles du scoutisme; • contribuer activement à l'éducation des jeunes du Mouvement; • œuvrer au développement du scoutisme; • œuvrer au rayonnement de son idéal. <p>En contrepartie, l'Association des Scouts du Canada s'engage à apporter au nouvel adulte l'aide et le soutien nécessaires à l'exercice de ses responsabilités, notamment en contribuant à sa formation et à son encadrement.</p> <p>Une copie du formulaire d'adhésion doit être remise à l'adulte adhérent, une autre au district.</p> <p>Le représentant de l'Association qui signe le formulaire peut être:</p> <ul style="list-style-type: none"> • un responsable d'unité • un responsable de groupe • un commissaire de district • un commissaire de fédération • le commissaire national.
<p>L'adhésion marque l'entrée officielle de l'adulte dans le Mouvement scout.</p>	<p>Cette adhésion marque l'entrée officielle de l'adulte dans le Mouvement scout. Elle n'est cependant ni une attestation de recensement, ni une nomination à un poste, ni l'entente et le mandat associés à cette nomination. Elle ne signifie pas non plus que l'adulte est «engagé à vie» dans le Mouvement.</p> <p>La troisième étape: la nomination et l'entente</p>
<p>L'entente a pour objet de mettre en lumière l'engagement de chaque partie.</p>	<p>L'adulte qui a adhéré officiellement au Mouvement scout peut alors être nommé officiellement à un poste. Cette nomination s'assortit d'une <i>entente</i> et d'un <i>mandat</i>, qui précise les responsabilités et les tâches. L'entente a pour objet de mettre en lumière l'engagement de chaque partie. Car si l'adulte s'engage à jouer son rôle au meilleur de ses compétences, l'organisation scoutée doit lui accorder tout le soutien nécessaire. Signalons que l'entente doit préciser la durée de la nomination ou, si l'on préfère, le terme du mandat.</p> <p>La quatrième étape: la formation et le soutien en cours d'activité</p>



ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

Formulaire d'adhésion

Moi, _____, ayant pris connaissance des buts, principes et règles du scoutisme ainsi que de la Loi scoute, m'engage à les respecter, à contribuer activement à l'éducation des jeunes du Mouvement, et à œuvrer au développement de celui-ci et au rayonnement de son idéal.

En contrepartie, l'Association des Scouts du Canada, mandataire de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout et représentée par _____, s'engage à t'apporter l'aide et le soutien nécessaires à l'exercice de tes responsabilités, notamment en contribuant à ta formation et à ton encadrement.

Fait à _____, le _____.

District: _____

Signature du membre adulte

Signature et fonction du représentant de l'Association

Signature d'un témoin

L'adulte sera invité, peu après sa première nomination à un poste, à suivre la formation pour acquérir ou développer les compétences nécessaires à l'exécution de ses tâches les plus courantes.

Le plus souvent, l'adulte commence le travail qui lui a été confié sans délai. Souvent même, il a déjà accompli quelques tâches avant même son adhésion officielle. Mais, normalement, au moment de l'entrée en fonction, un inventaire des besoins est effectué, tant en termes de soutien que de formation.

C'est ainsi que l'adulte sera probablement invité, peu après sa première nomination à un poste, à suivre la formation pour acquérir ou développer les compétences nécessaires à l'exécution de ses tâches les plus courantes. En même temps, on lui offrira diverses formes de soutien, qui varient selon les tâches: accompagnement ou parrainage, conseils, aide matérielle, aide financière, participation à des comités ou à des instances, encouragement, etc.

Les deux dernières étapes: l'évaluation et les options

L'évaluation dont il est question ici se situe en fin de mandat et devrait porter sur les résultats et les objectifs poursuivis. Auparavant, un processus d'évaluation continue aura pu être mis en place, destiné principalement à faire les ajustements requis selon les besoins de l'adulte et son environnement, mais en fin de mandat, c'est plutôt un bilan global qui s'impose.

Trois choix s'offrent alors à l'adulte:

- poursuivre ses tâches dans le même poste (c'est le cas le plus fréquent), ce qui signifie en quelque sorte un renouvellement de l'entente initiale;
- relever un nouveau défi en acceptant un nouveau poste, donc conclure une nouvelle entente qui précisera des responsabilités et des tâches différentes; une nouvelle formation sera peut-être nécessaire;
- quitter le Mouvement (définitivement ou temporairement).

4. L'adulte éducateur et modèle

Pas besoin d'être un spécialiste, ni en éducation ni en quelque technique que ce soit, pour être un adulte dans le scoutisme.

Il n'est pas besoin d'être un spécialiste, ni en éducation ni en quelque technique que ce soit, pour être un adulte dans le scoutisme. Tout au contraire, le scoutisme est mené par des personnes équilibrées, des adultes qui ont l'expérience de la vie. Les meilleurs responsables scouts sont des gens ordinaires qui ont un métier, une famille, des enfants ou des projets. Ils vivent normalement, ils ont une expérience professionnelle ou sociale, et de l'éducation.

Les spécialistes sont nécessaires pour des disciplines particulières, pour des apprentissages spécifiques et une longue formation leur est indispensable. Mais pour apprendre aux enfants et aux jeunes l'expérience première, celle de la vie, il n'y a pas besoin d'initiation difficile. Il suffit d'aimer la vie, de vivre soi-même tout simplement. De même n'est-il pas nécessaire de passer par un long apprentissage pour travailler avec d'autres adultes, les aider, les guider, les motiver.

Baden-Powell a d'ailleurs écrit:

«À un non initié, le scoutisme doit paraître quelque chose de très compliqué. Beaucoup ont probablement renoncé à devenir chefs par suite du nombre et de la variété des connaissances qu'ils pensaient devoir acquérir. Mais c'est une erreur, l'on s'en convaincra en considérant ce qui suit :

1. *Le but du scoutisme est tout à fait simple.*
2. *Le travail du chef consiste seulement à donner au jeune l'ambition d'apprendre par lui-même.*
3. *On arrive à cela en lui suggérant des activités attrayantes qu'il apprend en les exécutant mal au début, puis correctement à la suite de ses expériences².»*

Les adultes dans notre Mouvement écoutent vraiment ce que les jeunes disent et ce qu'ils veulent vivre. Ils les prennent au sérieux et mettent à profit leur expérience en les aidant à choisir leur aventure, à l'organiser et à la réaliser jusqu'au bout. Une difficulté ou une erreur est une opportunité d'apprentissage et ce qui est important pour les jeunes est aussi important pour les adultes. Les adultes (animateurs et animatrices) vivent avec les jeunes.

Les adultes en contact direct avec les jeunes les éduquent tout en étant eux-mêmes, en plus de leur faire vivre les activités prévues par le programme. Ils sont, qu'ils le veuillent ou non, des modèles, ils donnent l'exemple. Baden-Powell insistait sur cet aspect fondamental dans toute éducation.

«Il n'y a aucun doute qu'aux yeux des garçons, c'est ce que l'homme fait qui compte, et pas tellement ce qu'il dit.» (Guide du Chef Éclaireur, page 21)

«Notre éducation est, pour une grande part, effectuée par l'exemple.» (Éclaireurs, page 316)

«Vous vivez parmi vos garçons, vous êtes observé par chacun d'entre eux, et inconsciemment vous êtes imité d'eux, sans que

2. Le *Guide du Chef Éclaireur*, Delachaux et Niestlé, 1937, page 21.

Ce qui est important pour les jeunes est aussi important pour les adultes.

«Il n'y a aucun doute qu'aux yeux des garçons, c'est ce que l'homme fait qui compte, et pas tellement ce qu'il dit.»

— Baden-Powell

Tous les adultes du Mouvement en inspirent d'autres par leur attitude, par leur manière d'exécuter les tâches dont ils sont responsables, par les valeurs qu'ils vivent.

La division des tâches en deux grandes catégories de fonctions a pour principaux désavantages de cloisonner chacun dans sa catégorie et de laisser croire qu'il n'y a que deux spécialités.

probablement vous vous observiez vous-même. Si vous êtes paresseux, ils le seront aussi; si vous faites de la propreté votre dada, il deviendra le leur; si vous êtes habile à inventer des trucs pour le camp, ils rivaliseront avec vous, et ainsi de suite.» (Aids to Scoutmastership, page 51)

«Les garçons sont de terribles imitateurs, et je dis “terribles” à dessein, car cela fait peur de penser au bien ou au mal que l'on peut faire aux garçons par l'exemple qu'on leur donne. Ils font facilement un héros de quelqu'un plus âgé qu'eux et qui a conquis leur admiration soit par sa personnalité, soit par quelque chose qu'il a pu faire.» (La Route du Succès, page 264)

Il semblerait bien que ces observations ne s'appliquent qu'aux animateurs et animatrices, mais, en y pensant bien, elles s'appliquent à tous les adultes dans le scoutisme, même ceux et celles qui ne sont pas en contact direct avec les jeunes. Tous les adultes du Mouvement en inspirent d'autres par leur attitude, par leur manière d'exécuter les tâches dont ils sont responsables, par les valeurs qu'ils vivent. Et en faisant ainsi office de modèles, tous les adultes dans le scoutisme contribuent à l'éducation des jeunes.

5. Les quatre fonctions majeures dans le scoutisme

Les tâches et les responsabilités des adultes dans le scoutisme sont fort nombreuses. On parle de postes, de rôles, de fonctions... Le vocabulaire qu'on utilise sème parfois une certaine confusion. Traditionnellement, on distingue deux grandes catégories de rôles dans notre organisation scoute: les animateurs et les gestionnaires. Au cours des dernières années, l'Association a redéfini ces deux catégories, parlant plutôt d'adultes éducateurs et de responsables d'adultes. Toutefois, la réalité est complexe et cette répartition ou division en deux grandes catégories a certains inconvénients. Elle a pour principaux désavantages de cloisonner chacun dans sa catégorie et de laisser croire qu'il n'y a que deux spécialités dans les fonctions assumées par les adultes. Or, c'est loin d'être le cas.

Par exemple, la plupart des «gestionnaires» scouts sont appelés à «animer» d'autres adultes: ils font alors de l'animation. Par ailleurs, les animateurs d'unité auront à gérer un budget d'unité ou à aider d'autres animateurs: ils feront alors de l'administration et exerceront une fonction conseil. Il faut aussi noter que beaucoup d'adultes dans le scoutisme occuperont plusieurs postes au cours de leur «carrière» scoute: ils joueront ainsi beaucoup plus que deux simples rôles.

Il importe donc de se familiariser maintenant avec une approche plus fonctionnelle et plus globale, par ailleurs plus conforme aux principes de gestion moderne dans les entreprises. Cette approche est d'ailleurs proposée par l'Organisation mondiale du Mouvement

FORMATION MODULAIRE

scout. Selon cette approche, il y a quatre fonctions majeures dans le scoutisme:

- la fonction *animation*,
- la fonction *direction du Mouvement*,
- la fonction *conseil*,
- la fonction *administration* (en fait un ensemble de fonctions).

Pour chaque poste défini, l'adulte assumera une, deux, trois ou l'ensemble des fonctions, en tout ou en partie.

1- La fonction ANIMATION

La fonction *animation* a pour objet d'amener une équipe à atteindre un objectif, à déterminer comment elle y parviendra et pourquoi elle agit. Cette fonction fait évidemment référence au rôle d'intervenant auprès des jeunes, mais elle n'est pas exclusive à ce rôle, puisque des adultes peuvent l'exercer auprès d'autres adultes.

La fonction *animation* s'exerce principalement sur le plan du contenu, sur le plan des relations et sur le plan de la procédure; voir à ce sujet le module ANI 1001 *Animation d'un groupe de personnes*, pages 4 à 6.

La fonction *animation* recouvre également un ensemble de sous-fonctions, dont les principales sont la clarification, le contrôle et la facilitation; voir le module ANI 1001 *Animation d'un groupe de personnes*, pages 7 à 9.

2- La fonction DIRECTION DU MOUVEMENT

Cette fonction correspond directement à des postes précis dans notre organisation. En fait, on relève un poste de direction à chaque niveau:

unité	→	responsable d'unité (chef d'unité)
groupe	→	responsable de groupe (chef de groupe)
district	→	commissaire de district
fédération	→	commissaire de fédération
national	→	commissaire national

La direction du Mouvement requiert généralement de jouer les rôles suivants à des degrés divers:

- **un rôle sur le plan des relations interpersonnelles**
 1. symbole
 2. leader
 3. agent de liaison

Il y a quatre fonctions majeures dans le scoutisme:

- **animation,**
- **direction du Mouvement,**
- **conseil,**
- **administration.**

La fonction *animation* a pour objet d'amener une équipe à atteindre un objectif, à déterminer comment elle y parviendra et pourquoi elle agit.

La *direction du Mouvement* requiert de jouer des rôles sur le plan des relations interpersonnelles, de l'information et de la prise de décision.

Un adulte assume une fonction *conseil* lorsqu'il a la responsabilité d'aider une personne ou une organisation en vertu de ses compétences, et de faciliter la prise de décision ou la réalisation d'un processus.

Les «responsables d'adultes» sont appelés à exercer plusieurs des fonctions décrites sinon la totalité.

- **un rôle lié à l'information**
 4. observateur actif
 5. diffuseur d'informations
 6. porte-parole
- **un rôle de prise de décision**
 7. entrepreneur
 8. régulateur de changements
 9. répartiteur des responsabilités
 10. négociateur

3- La fonction CONSEIL

Un adulte assume une fonction *conseil* lorsqu'il a la responsabilité d'aider une personne ou une organisation en vertu de ses compétences, et de faciliter la prise de décision ou la réalisation d'un processus. Le meilleur exemple dans le scoutisme est celui des formateurs. Ceux-ci organisent notamment des activités de formation ou de perfectionnement qui permettent à d'autres adultes d'acquérir ou de développer des connaissances, des compétences et des attitudes nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Les responsables qui accompagnent et aident d'autres adultes, ainsi que les personnes qui assistent ou secondent les responsables assument également une fonction *conseil*.

4- La fonction ADMINISTRATION

Il s'agit en fait d'un éventail de fonctions très variées, auxquelles correspondent une série de postes précis dans l'organisation scoute, mais il faut noter que la plupart des adultes, quel que soit leur poste, ont à exécuter des tâches administratives de temps en temps.

À tous les niveaux, on relève des postes de président du conseil, de secrétaire et de trésorier. Il peut également s'agir de postes de responsable du matériel, du transport, du financement... Certains rôles de support technique ou de soutien logistique peuvent aussi être rattachés à la fonction *administration*.

Les responsables d'adultes

Certains adultes dans le scoutisme assument des responsabilités particulières, qui exigent des aptitudes et une formation très polyvalentes. Ces adultes sont appelés à exercer plusieurs des fonctions décrites sinon la totalité. L'Organisation mondiale du Mouvement scout les identifie comme étant les «responsables d'adultes».

Comme le terme l'indique, ils sont responsables d'autres adultes, habituellement placés sous leur autorité directe. À ce titre, les titulaires de poste qui exercent une fonction de «direction du Mouvement» sont *tous* des responsables d'adultes. Par exemple, le responsable d'une unité scout, bien qu'il exerce une fonction d'animation auprès des jeunes, est un responsable d'adultes puisqu'il a d'autres animateurs sous son autorité.

Les responsables d'adultes ne sont pas uniquement les personnes qui exercent une fonction de direction du Mouvement. Tout responsable de comité, de conseil ou d'équipe d'adultes est un responsable d'adultes. Il est à noter qu'un poste de responsable d'adultes peut être ponctuel ou temporaire (responsable d'un comité de travail par exemple).

Il est également à noter que ce ne sont pas tous les adultes qui sont appelés à devenir responsables d'adultes. Certes, la responsabilité se partage et peut être assumée en collégialité ou en équipe dans certaines circonstances, mais tout le monde n'a pas les connaissances et les compétences requises pour assumer la responsabilité d'autres adultes. L'idée répandue que tous et toutes sont également et mutuellement responsables conduit à l'image d'une organisation qui compte «plus de chefs que d'Indiens», ce qui laisse supposer une grande inefficacité sinon une certaine anarchie.

6. Le code d'éthique

L'Association des Scouts du Canada a adopté en 1995 un code d'éthique pour tous ses membres adultes. Chaque adulte, dès son adhésion au Mouvement, s'engage à observer cet ensemble de règles de comportement et d'attitudes, qui s'inspire de la Loi scout.

1. L'adulte s'engage à respecter l'intégrité physique et morale ainsi que la dignité de chaque jeune et de chaque adulte.

La chose peut sembler évidente, mais c'est dans l'application de nos méthodes d'animation et dans la pratique de nos relations interpersonnelles qu'elle doit se vérifier. Il va de soi qu'on doit proscrire tout geste de violence physique, mais qu'en est-il de la subtile violence morale? Certains mots, certaines attitudes peuvent faire bien plus mal que des gestes.

2. L'adulte s'engage à traiter ses collègues avec respect.

Le scoutisme s'appuie sur des relations saines, honnêtes et transparentes entre les adultes qui y adhèrent. L'adulte qui se cache des autres adultes pour pratiquer le scoutisme, qui ne peut pas expliquer

Chaque adulte, dès son adhésion au Mouvement, s'engage à observer le code d'éthique de l'Association des Scouts du Canada.

ses gestes, qui croit tellement peu au bien-fondé de ses actes qu'il fuit tout questionnement, n'a pas sa place dans le Mouvement.

3. L'adulte s'engage à se montrer loyal à l'autorité constituée.

Le respect de cette règle est essentiel à la bonne marche du Mouvement. Dans la mesure où l'autorité s'exerce de façon légitime et honnête, et qu'elle agit en conformité avec les mandats qui lui sont confiés, il est du devoir de chaque adulte de lui obéir et d'observer les règles qu'elle édicte.

4. L'adulte s'engage à accomplir sa tâche sans se désister à moins d'une justification valable.

Quand un adulte adhère au scoutisme, c'est pour y remplir un mandat. Le mouvement et ses membres se fient donc sur cet adulte pour qu'il s'acquitte de son mandat au mieux de ses compétences. Quand, sans raison ou sous un prétexte futile il s'absente de réunions, ne remplit plus les fonctions reliées à son rôle ou agit sans respecter consignes et directives, il ne mérite plus la confiance du mouvement et constitue même un risque pour la qualité du scoutisme.

5. L'adulte s'engage à respecter ses engagements en termes d'échéance et de qualité de travail.

L'adulte doit faire preuve d'une maturité suffisante pour n'accepter que les mandats qu'il peut mener à bien. Quand un individu accepte un mandat, le Mouvement développe des attentes. Un manquement au respect des engagements brise souvent une chaîne d'efforts collectifs et a ainsi un effet négatif et démobilisateur sur d'autres adultes. C'est une attitude répréhensible.

6. L'adulte s'engage à respecter la confidentialité des informations.

Plusieurs informations auxquelles ont accès les adultes du Mouvement sont de nature personnelle et confidentielle. Dans certains cas, leur accès est même régi par des lois. Il faut donc utiliser ces informations avec prudence, respecter le droit à la confidentialité et toujours agir dans le souci de la dignité et le respect de la vie personnelle des autres.

7. L'adulte s'engage à assurer avec intégrité, transparence et diligence la gestion financière.

La gestion administrative des unités, des groupes et des autres instances doit non seulement s'effectuer de manière honnête et

transparente, mais aussi en avoir les apparences. Des rapports clairs et complets des activités financières doivent être présentés aux instances ou autorités désignées dans des délais raisonnables.

8. L'adulte s'engage à n'accepter aucune rémunération en tant que bénévole.

Le scoutisme est fondé sur le bénévolat et le volontariat. À ce titre, nul poste bénévole dans la hiérarchie scout ne saurait être rémunéré, directement ou indirectement.

9. L'adulte s'engage à n'exercer aucune discrimination en raison du sexe, de l'origine ethnique, de la religion, de l'état civil, du statut économique ou du statut social.

C'est non seulement une prescription de nos chartes des droits et libertés, mais aussi une règle scout mondiale que chaque adulte adhérant au Mouvement s'engage à appliquer et à observer, quelles que soient les circonstances.

10. L'adulte s'engage à ne participer à aucune activité politique partisane en tant que scout ou au nom du Mouvement scout.

Il est du devoir de chaque scout, jeune ou adulte, de s'impliquer à fond dans le développement de la société au sein de laquelle il évolue, mais cela doit se faire à l'extérieur des formations politiques partisans. À ce titre, il faut se méfier au plus haut point des gens qui souhaitent associer leur nom au scoutisme afin d'en tirer d'éventuels avantages politiques partisans.

11. L'adulte s'engage à éviter de causer du tort au Mouvement par des paroles ou des gestes inappropriés ou inacceptables.

L'adulte membre du Mouvement doit constamment être conscient qu'il est un représentant et un agent du mouvement. Ses choix de vie et d'activités doivent donc être faits en tenant compte de cette association avec le scoutisme. L'adulte doit toujours s'interroger sur les retombées de ses actes sur la réputation et l'image du Mouvement.

Conclusion

Voilà donc 11 règles que tout adulte du Mouvement doit intégrer à sa vie. Pour la plupart, cela va de soi. Pour certains, cela demande

quelques efforts. Rappelons cependant que ces règles ont été édictées dans le but de mieux encadrer les adultes œuvrant au sein du scoutisme et pour prévenir, dans une certaine mesure, les dérapages qui causent toujours un tort important non seulement au Mouvement, mais aussi à tous ceux, jeunes et adultes, qui y sont associés. Relisez bien ces règles, vous verrez qu'elles ne sont, au fond, qu'une simple reformulation de la Loi scout.

PÉDAGOGIE

L'adulte en apprentissage est invité à:

- évaluer son degré d'autonomie en tant qu'adulte à l'aide du schéma de la page 5;
- identifier ses qualités qui peuvent en faire un modèle aux yeux des jeunes ou des autres adultes;
- commenter chacune des règles du code d'éthique de l'ASC.

SOURCES ET RESSOURCES

ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA, *Politique nationale de recrutement et d'adhésion des nouveaux membres adultes*, 1999.

ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA, *Informations aux adultes désirant adhérer au Mouvement scout*, 1996.

ORGANISATION MONDIALE DU MOUVEMENT SCOUT, *Introduction à Adultes dans le scoutisme*, 1990.

ORGANISATION MONDIALE DU MOUVEMENT SCOUT, *Adultes dans le scoutisme*, 1990.

ORGANISATION MONDIALE DU MOUVEMENT SCOUT, *Engager des adultes*, dossier *Adultes dans le scoutisme*, 1990.

BADEN-POWELL, Robert, *Le Guide du Chef éclaireur*, Delachaux et Niestlé, 4^e édition, 1937.

SCOUTS DE FRANCE, *Baden-Powell aujourd'hui*, Presses d'Île-de-France, 1977.

Évaluation formative du module ADULTES DANS LE SCOUTISME

- Indiquez quelques caractéristiques qui distinguent un adulte d'un jeune.
- Donnez une définition de la maturité.
- Décrivez les étapes du cycle de vie d'un adulte dans le scoutisme et indiquez les trois possibilités qui se présentent quand le contrat d'un adulte prend fin.
- Commentez cette citation de B.-P.: *«C'est ce que l'homme fait qui compte, et pas tellement ce qu'il dit.»*
- Quelles sont les quatre fonctions majeures dans le scoutisme? À quelle(s) fonction(s) se rattache principalement le rôle que vous y jouez actuellement?
- Présentez au moins cinq des onze règles du Code d'éthique de l'adulte dans l'ASC.